

Déclaration à la 29^{ème} session du Comité du budget et des finances – Équipe du budget et des finances de la CCPI.

L'équipe du budget et finances de la Coalition pour la Cour Pénale Internationale (« l'Équipe ») profite de cette occasion pour partager ses points de vue et préoccupations avec le Comité du budget et des finances (Comité). L'Équipe souhaite aussi encourager le Comité dans sa promotion d'une Cour Pénale Internationale (CPI) dont l'efficacité dépendra de l'adaptation de son budget à ses futurs besoins.

L'Équipe souhaite exprimer sa profonde gratitude au Comité pour le dialogue qu'il entretient avec la Coalition et les organisations non-gouvernementales qui surveillent de près les activités et processus ayant une incidence sur la demande budgétaire annuelle de la Cour Pénale Internationale. En 2017, grâce à ce dialogue, le Comité a pu bénéficier d'un **apport constructif** et a été informé du **contexte pertinent** quant aux défis budgétaires actuels de la CPI.

À l'occasion de la 28^{ème} session du Comité, l'Équipe a pu faire part de ses préoccupations concernant les risques que représentent le lien entre politisation, réelle et aléatoire, et processus budgétaire influencé par des facteurs extérieurs. L'Équipe continue de considérer que l'adoption d'une enveloppe financière ou d'un mécanisme budgétaire similairement restrictif serait totalement inappropriée pour la CPI, vu que la Cour vise à mettre en œuvre son mandat de manière indépendante.

À cet égard, tout en accueillant les initiatives du Comité visant à pérenniser le mandat de la Cour, y compris à travers l'annexe de la proposition de budget intitulée « *Savings and efficiencies achieved in 2017 and estimations for 2018* », l'Équipe souligne l'importance devant être accordée à la conclusion de la Cour selon laquelle « *les améliorations de l'efficacité ne sont souvent atteintes que par l'optimisation de l'utilisation du temps de travail du personnel sans modifier les coûts budgétaire relatifs au personnel* »¹.

L'équipe attire également l'attention du Comité sur l'annexe de la proposition budgétaire relative à « *L'impact d'un budget de taille constante ou de « croissance nominale zéro » (CNZ)* »² et sur les conclusions de la Cour à ce sujet: un budget ayant une croissance nominale nulle entraînera la perte de capacités opérationnelles du Bureau du Procureur; nuira à la capacité du Greffe à fournir des services vitaux au Bureau du Procureur et à la Cour – y compris aux victimes et témoins; et causera des retards et des insuffisances pour le pouvoir judiciaire, entre autres majeures conséquences potentielles.

¹ Proposed Programme Budget for 2018 of the International Criminal Court Budget, Annex X, p. 201, para. 1. En version originale: « efficiency improvements are often only achieved by improving the use of staff time within the same staff cost budget ».

² En version originale : « Impact on the Court of constant budget size or 'zero nominal growth' (ZNG) ».

COALITION POUR LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Tout en reconnaissant l'intérêt du Comité pour la transparence et la capacité de la Cour à établir clairement ses priorités, l'Équipe estime qu'il est nécessaire d'éclairer le Comité sur le préjudice inhérent à un processus budgétaire basé sur les ressources disponibles et non les besoins réels de la Cour. Dans le pire des cas, un tel processus peut potentiellement subordonner les demandes budgétaires de la Cour à la volonté politique de financement ; ou il peut, au mieux, perturber ou limiter la capacité de la Cour à évaluer, de manière indépendante, les intérêts de la justice parmi ses priorités.

L'Équipe continue d'encourager la planification budgétaire à long terme, en tenant compte non seulement des **risques opérationnels**, mais aussi des **risques liés à la réputation** de la Cour, que des mécanismes comme l'enveloppe financière ou la CNZ peuvent poser. En ce qui concerne les risques opérationnels, l'Équipe réitère que de tels mécanismes peuvent restreindre la capacité de la Cour à agir de manière efficace et indépendante lors de la conduite des procédures; à ouvrir des enquêtes ; à renforcer sa présence sur le terrain ; à mettre pleinement en œuvre toutes les activités de sensibilisation ; à assurer la participation des victimes ; à répondre adéquatement aux comportements qui compromettent la sécurité des témoins et l'intégrité des procédures de la Cour ; et à obtenir des retours sur les investissements financiers passés, par exemple en ce qui concerne les technologies d'information et la gestion.

L'Équipe constate humblement que les projections budgétaires restreintes – sachant que des facteurs en dehors du contrôle de la Cour peuvent advenir et porter sur la charge de travail projetée – peuvent endommager la réputation de la Cour sans justification valable. La CPI tente de déterminer précisément les facteurs sous son contrôle, consolidant ainsi son statut de modèle d'instance juste et indépendante. Dès lors, elle ne devrait pas être tenue en otage par un budget ayant été restreint par des facteurs externes. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'échec du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) à financer et soutenir les situations qu'il réfère à la Cour ; la position individuelle des États parties concernant la CNZ ; et la situation des arriérés des États parties.

À cet égard, l'Équipe demande instamment au Comité de recommander une approche complémentaire aux efforts de la CPI, basée sur ses besoins réels, afin de répondre au mieux aux préoccupations concernant son fonctionnement. Une telle approche permettrait non seulement de véhiculer une perception positive de la Cour, renforçant ainsi les efforts de coopération, de complémentarité et de solidarité ; de permettre d'exploiter entièrement les initiatives internes à la Cour, comme l'harmonisation des procédures et la représentation géographique et d'équité de genre au sein du personnel de la CPI.

Reconnaissant le mandat indépendant du Comité, l'Équipe tient à exprimer sa profonde gratitude pour cette opportunité d'exprimer ses préoccupations par dialogue franc et constructif. L'Équipe se félicite de l'examen constant de l'efficacité et de la croissance institutionnelle de la Cour conduit par le Comité au cours de sa 29^{ème} session. Il permettra en effet à la CPI de servir efficacement de dernier recours et de modèle pour les juridictions nationales dans leurs efforts pour assurer une paix et une sécurité durables au travers de la justice pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide.